

Date : 19/10/05

Fiches de collecte de renseignements pour une étude détaillée dans le cadre du raccordement d'une installation photovoltaïque de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Réseau Public de Distribution BT géré par le Distributeur EDF

Identification : Référentiel technique - FOR-RES_28E

Version : V3

RESUME/AVERTISSEMENT

Ce document précise les différentes fiches techniques à remplir par un demandeur dans le cadre d'une demande de raccordement d'une installation photovoltaïque de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Réseau Public de Distribution BT géré par le Distributeur EDF.

Fiche A1 : DONNEES GENERALES DU PROJET

DEMANDEUR :

Nom du demandeur (société ou particulier)	
SIREN (pour les entreprises)	
Nom de l'agence	
Adresse	
Code Postal – Ville-Pays	
Interlocuteur (Nom, Prénom)	
Téléphone Fax e-mail	

Le demandeur agit :	<input type="checkbox"/> Pour son propre compte <input type="checkbox"/> En tant que mandataire du propriétaire de l'installation désigné ci-après (joindre la copie du mandat signé des 2 parties)
---------------------	--

CERTIFICATION DES DONNEES

<i>Date</i>	<i>Nom – Prénom du Demandeur :</i> <i>Signature</i>
-------------	--

Paraphe du Demandeur :

Fiche A1 (suite): DONNEES GENERALES DU PROJET

PROPRIETAIRE DE L'INSTALLATION (si différent du demandeur):

Nom du propriétaire (société ou particulier)	
Adresse	
Code Postal – Ville-Pays	
Interlocuteur (Nom, Prénom)	
Téléphone Fax e-mail	

Paraphe du Demandeur :

Fiche A1 (suite): DONNEES GENERALES DU PROJET

SITE DE PRODUCTION :

Nom ¹	
SIRET (facultatif)	
Adresse	
Code Postal – Ville	
Date prévisible de mise en service	
Référence du contrat de fourniture ou du contrat unique pour l'accès en soutirage ²	N° de contrat : Puissance souscrite : kVA

¹ Nom du site ou à défaut, Nom du demandeur

² A défaut de référence contractuelle, il s'agit de la référence client indiquée sur vos factures d'électricité

Paraphe du Demandeur :

Fiche B : CARACTERISTIQUES DU SITE

CARACTERISTIQUES DU SITE :

Puissance de production maximale injectée ³	kVA ⁴
Description des panneaux photovoltaïques à installer	Surface prévue : m ² Puissance de production totale : W crête
Schéma de l'installation	A fournir obligatoirement pour toutes les installations utilisant plusieurs onduleurs et / ou pour les installations équipées de batterie de stockage Référence du document ⁵ :
Type de raccordement au réseau	Monophasé <input type="checkbox"/> Triphasé <input type="checkbox"/>

Description des onduleurs

Type 1	Type 2	Type 3	Type 4
Marque : Type : Puissance nominale: W Monophasé <input type="checkbox"/> Triphasé <input type="checkbox"/> Nombre :	Marque : Type : Puissance nominale: W Monophasé <input type="checkbox"/> Triphasé <input type="checkbox"/> Nombre :	Marque : Type : Puissance nominale: W Monophasé <input type="checkbox"/> Triphasé <input type="checkbox"/> Nombre :	Marque : Type : Puissance nominale: W Monophasé <input type="checkbox"/> Triphasé <input type="checkbox"/> Nombre :

³ Cette puissance est égale au minimum entre la somme des puissances maximales des onduleurs et la somme des puissances crête des panneaux photovoltaïques

⁴ kVA=kW car injection à cos (phi)=1

⁵ Préciser le nom du document qui sera fourni avec le dossier

Paraphe du Demandeur :

Fiche B : CARACTERISTIQUES DU SITE (suite)

Type 1	Type 2	Type 3	Type 4
<p><u>Harmoniques :</u> Joindre une fiche fournie par le constructeur précisant le respect des émissions harmoniques en courant, rang par rang, jusqu'au rang 40 et la preuve de la conformité à la CEI considérée ⁶::</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ CEI 61000-3-2 pour les appareils de moins de 16A par phase ✓ CEI 61000-3-4 pour les appareils de plus de 16A par phase ✓ CEI 61000-3-12 pour les appareils de moins de 75 A par phase 			
Référence du document ⁵ :	Référence du document ⁵ :	Référence du document ⁵ :	Référence du document ⁵ :
<p><u>Protection de découplage :</u> La protection de découplage est obligatoire en application de l'article 12 de l'arrêté du 17 mars 2003. Elle peut être intégrée à l'onduleur si celui-ci est conforme à la norme DIN VDE 0126 pour une puissance inférieure ou égale à 4,6 kVA avec un raccordement monophasé ou indépendante dans le cas contraire. Dans ce cas elle sera de type B.1.</p>			
Oui <input type="checkbox"/> Joindre la preuve de conformité DIN VDE 0126 ⁶ Référence du document ⁴ : Non ⁷ <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Joindre la preuve de conformité DIN VDE 0126 ⁶ Référence du document ⁴ : Non ⁷ <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Joindre la preuve de conformité DIN VDE 0126 ⁶ Référence du document ⁴ : Non ⁷ <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Joindre la preuve de conformité DIN VDE 0126 ⁶ Référence du document ⁴ : Non ⁷ <input type="checkbox"/>
Existence d'un stockage d'énergie Si oui, l'installation est-elle équipée d'un dispositif de stockage de l'énergie par batteries		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Nombre de batteries : Capacité totale de stockage : kWh	

⁶ La preuve de conformité devra être fournie à l'approbation préalable du Distributeur au moyen de la Déclaration de conformité du fournisseur concernant chacun des appareils mis en œuvre, rédigée suivant la trame au format de la norme NF EN ISO/CEI 17050-1

⁷ Vous devez alors équiper l'installation d'une protection de découplage de type B.1

Paraphe du Demandeur :